

Formation Accompagnant Éducatif et Social  
Affaire suivie par Cindy MANGUIN  
Tel : **06 20 16 03 63**  
Mel : [cindy.manguin@ac-nantes.fr](mailto:cindy.manguin@ac-nantes.fr)

## Le métier d'Accompagnant Éducatif et Social - AES

### LE METIER D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'Accompagnant Éducatif et Social (AES) réalise des **interventions sociales au quotidien** visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou bien encore aux conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

### LES FONCTIONS DE L'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluriprofessionnelle, l'AES participe à l'**élaboration et la mise en œuvre** d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement.

Il établit une **relation attentive et bienveillante** de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il accompagne la personne dans la **réalisation des actes de la vie quotidienne** (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix.

Il participe à l'**entretien du cadre de vie** de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement.

Il soutient et favorise la **communication** et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe au **bien-être physique et psychologique** de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du **lien social**.

Lorsque l'AES exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement.

Il prend en compte et communique avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le **premier niveau de qualification** dans le champ du travail social.

### **LES PRINCIPAUX LIEUX D'INTERVENTION** (*liste non exhaustive*)

Les lieux d'exercice des AES sont très larges. Ils peuvent intervenir dans des :

- ▶ Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.
- ▶ Établissements scolaires (en qualité d'AESH).
- ▶ Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS).
- ▶ Établissement sociaux ou médico-sociaux :
  - Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
  - Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ;
  - Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ;
  - Instituts Médico Educatifs (IME) ;
  - Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP).